



Commune de TOSTAT

Procès Verbal Conseil Municipal du 19 avril 2017

C.R. n°31

L'an deux mille dix-sept, le 19 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 13 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA – GARCIA - PELAEZ – SOULES - MALLET - MARTIGNIER –MME FISCHER - SARNIGUET
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. TORRES

Mme Stéphanie FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Validation compte de résultat 2016,
- 2) Vote compte administratif 2016,
- 3) Vote compte de gestion 2016,
- 4) Vote des taux de fiscalité,
- 5) Budget primitif 2017 (débat d'orientation),
- 6) Rendu bilan énergétique salle des fêtes (Hyacinthe),
- 7) Défense incendie,
- 8) Transfert SIVOS vers CCAM,
- 9) Compte rendu PLUI (Hyacinthe, Stéphanie, Hervé),
- 10) Permanence bureau de vote le 23 avril,
- 11) **Questions diverses.**
Participation Alain BONNECARRERE Président commission finances CCAM,
Travaux berges de l'Adour,
Situation logement OPH65 rue de l'Adour,
Messagerie mairie,
Bouches incendie sur canal et Adour.

Approbation du PV précédent

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 21 mars 2017 et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2017.

1- Validation compte de résultat 2016

Le compte de résultat est approuvé.

2- Vote compte administratif 2016

M. le Maire présente au conseil municipal les résultats financiers de la commune au 31 décembre 2016. Ces opérations sont validées par le Trésor Public (compte de gestion 2016).

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	35 910.19			146 095.85	35 910.19	146 095.85
Opérations de l'exercice	39 960.63	41 035.97	186 590.85	208 788.61	226 551.48	249 824.58
TOTAL	75 870.82	41 035.97	186 590.85	354 884.46	262 461.67	395 920.43
Résultat de clôture	34 834.85			168 293.61		133 458.76
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	34 834.85			168 293.61		133 458.76
RESULTAT DEFINITIF	34 834.85			168 293.61		133 458.76

Le bilan 2016 fait apparaître un excédent cumulé dans la section de fonctionnement de : **168293.61** et en section d'investissement un déficit de : **34 834.85**

Soit un résultat définitif de : **133 458.76**

En investissement la subvention du Conseil Général (4 000.00 €) est en cours de règlement. Ce qui ramènera le déficit d'investissement à **30 834.85 €**. Déficit compensé par l'excédent de fonctionnement cumulé.

Par rapport à l'année 2015, notre excédent diminue de : **12 637.00 €**

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

3- Vote compte de gestion 2016

M. le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2016 établi par le Trésor Public.

Le compte de gestion de la commune 2016 établi par le Trésor Public est adopté à l'unanimité.

4- Vote des taux de fiscalité

Monsieur Alain BONNECARRERE, maire de Peyrun et président de la commission Finances de la communauté de communes Adour Madiran présente le projet de fiscalité 2017 pour la communauté de communes et pour les communes.

Le projet retenu est celui du maintien des taux d'imposition pour les 3 taxes ménages (foncier bâti et non bâti et habitation). Les taux d'imposition entre la commune et la communauté de communes sont répartis pour que le taux global d'imposition soit identique à l'année précédente pour les contribuables (neutralité fiscale pour le contribuable).

Chaque commune de la communauté de communes Adour Madiran doit se prononcer sur ce projet.

Les taux de fiscalité sont votés à l'unanimité.

5- Budget primitif 2017

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	57 050.00	Excédent brut reporté	133 458.00
Dépenses de personnel	61 550.00	Recettes des services	9 708.00
Autres dépenses de gestion courante	37 903.00	Impôts et taxes	87 455.00
Dépenses financières	6 801.00	Dotations et participations	97 679.00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	37 903.00
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	186 429.00	Autres recettes	12 516.00
Ecritures d'ordre		Total recettes réelles	207 358.00
Virement à la section d'investissement	52 120.00		
Total général	238 549.00	Total général	340 816.00

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2017 en tenant compte de l'unification des taux sur l'intercommunalité afin d'avoir une fiscalité unique sur le territoire. **Pour 2017, le montant de l'impôt pour le contribuable sera identique à celui de 2016.**

- Taxe d'habitation : 10.80 %
- Taxe foncière sur le bâti : 7.17 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 61.52 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à : 84 455.78 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00	Virement de la section de fonctionnement	52 120.00
Remboursements d'emprunts	17 285.00	FCTVA	1 413.00
Travaux		Emprunts	?
Cimetière (ossuaire + crépi)	8 200.00	Subvention FAR	4 100.00
Crépi atelier	3 396.00	Subvention FAR	3 396.00
Acquisition terrain	25 000.00		
Total général		Total général	

6- Rendu bilan énergétique de la salle des fêtes

Le 29 mars 2017 à Maubourguet, Hyacinthe GARCIA a participé à la réunion de présentation du diagnostic du bilan énergétique de la salle des fêtes et présente un résumé des conclusions fournies par les organismes ALTAÏR, EPI EH et PIERRE&TERRE.

7- Défense incendie

Les prises d'eau sur le canal, l'Aule et l'Adour ne sont plus conformes. Il faut adapter des raccords sur ces différents points.

Une simulation de défense incendie du village est en cours d'élaboration avec les services du SDIS et les conclusions seront présentées lors du prochain conseil.

8- Transfert SIVOS vers CCAM

Le personnel du SIVOS sera transféré à la communauté de communes au 1^{er} septembre 2017 pour les communes de Tostat et Marsac. Pour Sarniguet, le personnel sera transféré à la commune (car elle n'appartient pas à la même communauté de communes).

Le fonctionnement des écoles est transféré à la communauté de commune Adour Madiran, mais pas l'investissement qui reste pour l'instant à la charge des communes.

Le personnel et la gestion de la cantine est transféré également à la communauté de communes Adour Madiran.

9- Compte rendu PLUI

Le 4 avril 2017, Hyacinthe GARCIA, Stéphanie FISCHER et Hervé SOULES ont participé à la réunion de présentation du diagnostic du PLUI à Rabastens.

10- Permanences bureau de vote

Il faut organiser les permanences du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 8 mai.

11- Question diverses

- Logements OPH 65 rue de l'Adour : 7 pavillons sont toujours la propriété de l'OPH 65 et les locataires sont soucieux du devenir de leur situation. L'OPH 65 ne faisant plus l'entretien de ces pavillons et afin de connaître les intentions de cet organisme, un rendez-vous avec le Président et le directeur de l'OPH 65 (Jean GLAVANY) a été sollicité.
- Travaux berges de l'Adour : Le SMGAA a terminé le nettoyage de l'enrochement des berges de l'Adour. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SANGUINET (coût 3 600 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Fait à Tostat, le 19 avril 2017

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M.TORRES

MAIRIE – 12, place du Pic du Midi – 65140 – TOSTAT

Téléphone : 05 62 31 20 03 – Télécopie : 05 62 31 20 03 – Email : cne.tostat@wanadoo.fr

Site : www.tostat.fr